

Groupe Socialiste du Conseil de Ville

Delémont, le 28 juin 2010

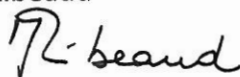
Question écrite: Usage d'herbicides sur le domaine public

Nous avons constaté que des herbicides sont utilisés dans l'entretien du domaine public de Delémont (photo). Nous demandons au Conseil Communal de renseigner le Conseil de ville sur les points suivants :

- Dans quelle mesure est-il tenu compte de l'ordonnance ORRChim 814.81 du 18 mai 2005 qui interdit cette pratique* ?
- Quels produits ont-ils été appliqués ?
- Quelles quantités ont été répandues ?

Il y a une vingtaine d'années, nous avons observé que 50 grammes d'herbicide persistant (chimiquement stable) répandus dans la zone de captage de la Doux se retrouvent rapidement dans l'eau et entraînent une pollution perceptible de cette source. Alors que la commune invite et encourage la population à boire l'eau du robinet nous pensons qu'il faut limiter au maximum l'usage de produits que l'on risque de retrouver sous forme de micropolluants dans l'eau. On attend de la commune qu'elle respecte les normes fédérales faites pour protéger l'eau, le sol et l'air.

Pour le groupe socialiste,
Marc Ribeaud



* *Annexe 2.5*, (art. 3)

2 Il est en outre interdit d'employer des produits phytosanitaires destinés à éliminer des plantes ou des parties de plantes indésirables ou à influencer une croissance indésirable:

- a. sur les toits et les terrasses;
- b. sur les emplacements servant à l'entreposage;
- c. sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords;
- d. sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

